



CHAMBRE DES DEPUTES

Session extraordinaire 2013-2014

TB/AF

Commission de la Santé, de l'Egalité des chances et des Sports

Procès-verbal de la réunion du 24 mars 2014

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion jointe avec la Commission du Développement durable du 25 février 2014
2. 6666 Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2014
 - Rapporteur : Monsieur Eugène Berger
 - Présentation du projet de loi dans le domaine de l'Egalité des chances par Mme la Ministre de l'Egalité des chances
 - Présentation du projet de loi dans le domaine des Sports par M. le Ministre des Sports
(demande de la sensibilité politique ADR)
3. Retrait du rôle des affaires
 - Demande de la Conférence des Présidents (transmise par courrier électronique le 25 février 2014)

*

Présents : Mme Diane Adehm, Mme Sylvie Andrich-Duval, Mme Nancy Arendt, Mme Tess Burton, Mme Claudia Dall'Agnol, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Cécile Hemmen, Mme Françoise Hetto-Gaasch, M. Alexander Kriepps, Mme Josée Lorsché, M. Edy Mertens
M. Gast Gibéryen, observateur

Mme Lydia Mutsch, Ministre de l'Egalité des chances
M. Romain Schneider, Ministre des Sports

Mme Maryse Fisch, M. Henri Feltgen, Ministère de l'Egalité des chances

Mme Tania Braas, Administration parlementaire

Excusé : M. Gusty Graas

*

Présidence : Mme Cécile Hemmen, Présidente de la Commission

*

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion jointe avec la Commission du Développement durable du 25 février 2014

Le projet de procès-verbal repris sous rubrique est approuvé.

2. 6666 Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2014

En guise d'introduction, les membres de la commission sont informés que la demande de la sensibilité politique ADR fait suite à une discussion qui a eu lieu au sein de la Commission des Finances et du Budget. En effet, vu que ladite commission analyse le budget des recettes et des dépenses de l'Etat que d'une manière globale sans se pencher dans le détail sur les différents départements ministériels, ses membres sont parvenus à la conclusion qu'il serait opportun que les ministres présentent les volets du budget concernant leurs départements respectifs aux commissions parlementaires compétentes. Or, comme le Règlement de la Chambre des Députés ne prévoit pas de procédure afférente, il a été décidé que la sensibilité politique ADR adresserait des demandes à ce sujet au Président de la Chambre des Députés en vue de leur transmission aux commissions parlementaires respectives. Il est souligné que l'objectif est de le faire à l'avenir de façon automatique.

a) Présentation du budget de l'Etat dans le domaine de l'Égalité des chances

Mme la Ministre présente succinctement les volets du budget de l'Etat pour l'exercice 2014 concernant son ministère. Pour le détail, il est prié de se référer à l'annexe 1.

D'emblée, elle souligne que le Ministère de l'Égalité des chances (MEGA) constitue un ministère d'une petite taille occupant seulement douze collaborateurs. C'est la raison pour laquelle son budget ne s'élève qu'à 13.198.877 euros dont 89,2 pour cent des dépenses représentent des frais de fonctionnement des centres d'accueil et des services conventionnés pour femmes. La consommation budgétaire du MEGA pour l'exercice 2013 s'élevait à environ 97 pour cent, ce qui témoigne d'une exécution systématique du budget, exécution qui est d'ailleurs soumise à un contrôle interne rigoureux. Il est relevé que la gestion budgétaire du MEGA est réaliste et qu'il ne dispose pas de moyens financiers outranciers, de sorte que son potentiel d'économie budgétaire est minime.

A noter que la mission principale du MEGA réside dans l'information et la sensibilisation, si bien qu'il doit recourir à des moyens de communication appropriés pour maximiser l'impact d'une campagne d'information ou de sensibilisation sur le public cible, qui, tout comme ses besoins réels, doivent être déterminés au préalable.

A noter encore que lors des exercices antérieurs, le MEGA avait déjà, de sa propre initiative, réduit ses dépenses de fonctionnement, notamment les crédits pour frais de publicité et de publications. Suite à la circulaire du Ministère des Finances du 31 décembre 2013, le MEGA a dû réduire ses dépenses de fonctionnement une nouvelle fois. Les crédits pour campagnes et frais d'experts ont alors été touchés. Les dépenses de fonctionnement courantes du MEGA affichent une baisse de 10 pour cent.

Ainsi, le MEGA a refusé toutes demandes de renforcement de postes et de création de nouveaux centres émanant des services et centres d'accueil pour personnes en détresse, sauf ceux dont l'origine se trouve dans le changement de la législation sur la violence domestique. Ce changement a eu pour effet un accroissement significatif des expulsions.

Cependant, le nouveau service infoMann, qui est un bureau d'orientation et de guidage pour tout homme en situation de détresse familiale et financière, connaît un tel succès que l'effectif du personnel a dû être augmenté par une demi-tâche d'assistant social.

Suite à cet exposé, la commission procède à un échange de vues, duquel il y a lieu de retenir succinctement les points suivants :

- Mme la Ministre précise que dans certains domaines, tels que les expulsions en cas de violence domestique, l'éducation sexuelle, le support des Femmes Cheffes d'Entreprise du Luxembourg afin de promouvoir des initiatives commerciales et économiques par les femmes, une collaboration avec d'autres Ministères (Ministère de la Justice, Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et le Ministère de l'Economie) est indispensable.
- Dans le cadre de la journée internationale des femmes du 8 mars dernier, le MEGA a choisi le sujet des stéréotypes basés sur le sexe dans la vie professionnelle. A cet effet, le MEGA a collaboré avec les communes. Quant aux entreprises, il est souligné qu'une évaluation des actions positives est en cours afin de pouvoir déterminer dans quelle mesure le changement des pratiques et mentalités a apporté une amélioration de la représentation du sexe sous-représenté dans le domaine de la prise de décision au sein des entreprises. Ce ne sera que sur base de cette évaluation qu'une décision sera prise quant à la continuation des actions positives en cours et à la mise en place de nouvelles actions positives.
- En ce qui concerne le Plan d'action national d'égalité des femmes et des hommes (PAN Egalité), les membres de la commission sont informés qu'il n'est pas encore finalisé. Il sera présenté à la commission dès qu'il sera disponible. Mme la Ministre souligne que l'égalité des chances repose sur une responsabilité transversale de tous les acteurs dans ce domaine, ainsi que des autres ministères. A noter que les ministères ont été invités à indiquer 4 ou 5 priorités en relation avec le PAN Egalité dont ils assurent la mise en œuvre.
- Mme la Ministre informe les membres de la commission que lors d'une entrevue le 23 janvier 2014 avec des représentants du service infoMann, ceux-ci ont déclaré que ledit service offre des consultations, informations et formations relevant de toutes les sphères de la vie. En outre, il a une mission préventive dans la lutte contre toute sorte de violence. Il est sollicité à tel point que son effectif a dû être augmenté (Le déséquilibre de telles structures entre les régions a été mis en avant. Il faudrait partant que des structures complémentaires soient mises en place.).
- Quant à l'état des lieux des centres d'accueil annoncé dans le programme gouvernemental, il est précisé qu'il ne sera pas effectué dans le but de faire des

économies, mais de procéder à une analyse des services existants en vue de la création de synergies. A noter qu'une collaboration se noue entre le MEGA et le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région.

- En réponse à la question relative aux campagnes effectuées dans le cadre de la violence domestique, la représentante du Gouvernement explique que, compte tenu du budget limité du MEGA, celui-ci s'est concentré sur la diffusion des modifications intervenues dans le domaine de la violence domestique suite à la loi du 30 juillet 2013. Dans un premier temps, une brochure (destinée à une diffusion très large) a été élaborée en langue française. Elle vient d'être traduite en allemand, en anglais et en portugais. Elle sera prochainement traduite en russe, en chinois et en serbo-croate. Il est souligné que le MEGA s'est basé sur les nationalités des victimes. A noter que le Centre de Recherche Public de la Santé (CRP-Santé) réalise une analyse scientifique durant les années 2013 et 2014 pour identifier les causes de la violence domestique au Luxembourg. Il est donc indiqué d'attendre les résultats de cette étude avant de lancer des grands programmes de sensibilisation et de prévention de la violence domestique. Le MEGA assurera le moment venu des formations aux professionnels œuvrant dans ce domaine.
- Suite à une réduction drastique des coûts des consultants lors des exercices antérieurs, le MEGA est en mesure de doubler ses actions positives avec le même budget à sa disposition.
- Quant au fonds pour les investissements socio-familiaux qui a pour objet de financer des infrastructures socio-familiales des services gérés par les organismes conventionnés et/ou dûment agréés par le Ministre de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région ou le Ministre de l'Egalité des chances, il est souligné qu'aucun projet d'envergure n'est actuellement en cours en ce qui concerne les gestionnaires conventionnés avec le MEGA. La nouvelle structure Sichem de la Fondation Maison de la Porte ouverte (FMPO) a été inaugurée le 17 mars 2014 par Mme la Ministre et pourra désormais accueillir un plus grand nombre de femmes en détresse et le foyer Femmes en Détresse Rollingergrund pourra être occupé fin 2014.
- En ce qui concerne la pièce de théâtre interactive mise sur pied pour la communauté lusophone dans le cadre de la loi sur la violence domestique, réformée en 2013, il reste à voir si elle peut être transposée à d'autres communautés.
- En réponse à la question de savoir ce qu'il faut entendre par « administrations privées » (Code 33 : transferts de revenus aux administrations privées), il est expliqué qu'il s'agit d'un terme collectif visant les gestionnaires conventionnés avec le MEGA. Ce sont des associations sans but lucratif et donc des personnes morales de droit privé.

b) Présentation du budget de l'Etat dans le domaine des Sports

Suite à sa remarque introductive dans laquelle il déclare accueillir favorablement l'initiative prise par la sensibilité politique ADR et espère qu'à l'avenir cela se fera de façon automatique dans chaque commission parlementaire, M. le Ministre présente succinctement les volets du budget de l'Etat pour l'exercice 2014 concernant son ministère. Pour le détail, il est prié de se référer à l'annexe 2.

– *Dépenses courantes*

Le total des dépenses courantes s'élève à 18.545.860 euros et le total général du budget atteint 38.706.360 euros.

L'année 2013 a été marquée par deux événements extraordinaires, à savoir les Jeux des Petits Etats d'Europe et les Jeux de la Francophonie, lesquels ont nécessité des budgets particuliers. Pour l'année 2014, les efforts budgétaires seront à nouveau axés sur les trois piliers du concept global du sport : le sport de compétition et de haut niveau, le sport-loisir et le sport à l'école.

La différence dans la conception du budget pour l'exercice 2014 s'explique par la loi portant création du Sportlycée. En effet, des crédits ont été transférés du budget du Ministère des Sports au budget du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (par exemple, un crédit de 85.000 euros est inscrit sous l'article 13.0.11.133 « Sportlycée : indemnités pour services extraordinaires » par opposition à 129.000 pour l'année 2013).

Force est de constater une diminution des crédits inscrits sous l'article relatif aux loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques, d'une part, et une augmentation de la subvention d'intérêts au profit de la Confédération européenne de volleyball, d'autre part. Cela s'explique par le fait que la Fédération Luxembourgeoise de Volleyball est devenue propriétaire et que le Ministère des Sports paie une subvention d'intérêts dont les modalités d'octroi sont déterminées dans une convention.

L'augmentation de 155.000 à 187.481 euros sous l'article 13.0.12.160 « Service médico-sportif : analyses et matériel ; dépenses diverses », est due au fait que des tests supplémentaires doivent être réalisés (examens des sportifs d'élite, mesures antidopage etc.).

La contribution à l'assurance-accident et à l'assurance responsabilité civile collective des sportifs ainsi qu'à la caisse de secours mutuel des sportifs s'élève pour l'année 2014 à 207.606 euros contre 153.599 euros pour l'année 2013. Il est précisé qu'une évaluation régulière est opérée et, au vu du nombre des accidents qui ont eu lieu soit pendant l'entraînement, soit pendant une compétition, une augmentation s'est avérée nécessaire afin que la couverture financière puisse être assurée.

En vue de la préparation des Jeux Olympiques de Rio 2016, les crédits inscrits sous les articles 13.0.33.013 « Participation à l'indemnisation des cadres administratifs des fédérations sportives agréées et du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois » et 13.0.33.020 « Contribution financière dans l'intérêt de la réalisation des programmes sportifs élaborés par les fédérations ; aide à la section sportive de l'armée ; participation financière au Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois pour la préparation aux jeux olympiques » ont augmenté.

Une contribution pour le fonctionnement du « Chinese Table Tennis College Europe » est inscrite au budget de 2014 sous l'article 13.0.33.017 « Relations sportives avec des pays, fédérations ou institutions sportives, partenaires ou non d'un accord bilatéral ou multilatéral conclu avec le Grand-Duché de Luxembourg ; dépenses diverses ». A noter que pour 2014, trois stages sont prévus, deux pour les joueurs et un pour les entraîneurs.

A noter encore la contribution au traitement du secrétaire général du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois (du 1^{er} mai au 31 décembre 2014). Comme il ne s'agit plus d'une personne détachée du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse,

mais d'une personne venant du secteur privé, ce poste est à inscrire au budget du Ministère des Sports. Il s'agit d'une opération neutre pour le budget de l'Etat, vu qu'on est en présence d'un simple transfert du budget du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse au budget du Ministère des Sports.

La participation annuelle aux frais de fonctionnement du Centre National Sportif et Culturel (Coque) est maintenue au niveau de l'année 2013. L'année 2014 devra montrer si les ressources de la Coque permettent de prendre à charge l'ensemble des frais d'amortissement et de remplacement du matériel désuet en dépit des efforts de réduction des coûts de fonctionnement des dernières années.

L'augmentation des indemnités pour services extraordinaires de 53.560 à 81.000 euros sous l'article 13.3.11.130 s'explique par le fait qu'en 2014 seront prévues les premières formations d'entraîneurs sous le nouveau régime selon le modèle canadien.

– Dépenses en capital

L'alimentation du fonds d'équipement sportif national s'élève à 20.000.0000 euros. Elle représente le poste le plus élevé. Il est précisé que dans ces 20.000.000 sont compris les 3.500.000 euros prévus en 2012 pour l'alimentation du fonds d'équipement sportif national pour des aides financières à accorder sous forme de subventions en capital dans l'intérêt de la modernisation, de l'amélioration et du réaménagement des infrastructures et équipements sportifs par les communes, les syndicats de communes et les organismes sportifs. L'alimentation comprend : une 7^{ème} tranche de 9,5 millions pour le neuvième programme quinquennal, une 2^{ème} tranche de 6,5 millions pour le dixième programme quinquennal, y compris l'enveloppe financière pour la création de la banque de données (230.000 euros) et enfin, 4 millions pour les projets de rénovation.

Le total des dépenses en capital s'élève à 20.160.500 euros.

Suite à cet exposé, les membres de la commission procèdent à un échange de vues, duquel il y a lieu de retenir succinctement les points suivants :

- En réponse à la question relative au sport à l'école, notamment en ce qui concerne la formation du personnel, il est expliqué que le budget du Ministère des Sports reprend seulement les crédits nécessaires pour la formation des entraîneurs selon le modèle canadien, qui constitue à présent la base. Toutefois, il est envisagé de dispenser à l'avenir des formations aux enseignants en éducation physique, aux éducateurs etc. par le biais de certains modules de formation. Afin de créer un lien avec l'éducation, des contacts avec le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et son Secrétaire d'Etat ont eu lieu et il a été décidé d'établir un plan d'action, prévoyant d'ailleurs une formation ciblée du personnel, dans les cinq domaines suivants : les structures d'accueil, l'école préscolaire, l'école fondamentale, l'école post-fondamentale et l'université. A noter qu'il sera commencé par le bas et qu'il existe trois à quatre actions qui pourront être rapidement mises en place soit par la formation du personnel, soit par l'utilisation des plages horaires libres (pour ce faire, il faudra une interaction entre les écoles, les centres sportifs et les centres d'accueil. Ces trois acteurs devraient au mieux être placés sur un même site afin que le temps libre à disposition puisse être utilisé de façon optimale).
- M. le Ministre précise que la collaboration avec les Chinois (projet « Chinese Table Tennis College Europe ») se traduira, d'une part, par l'organisation au Luxembourg par les Chinois de deux à trois stages (formations et tournois) par an d'une durée

d'une semaine à l'attention de joueurs luxembourgeois et européens de différentes catégories d'âge et de différents niveaux, d'autre part, par des formations à l'attention des entraîneurs luxembourgeois et étrangers (du monde entier) et, enfin, par l'offre de programmes de formation et de recherche universitaires dans le domaine de la pratique sportive, notamment de la pratique du tennis de table (collaboration entre l'Université du Luxembourg et l'Université de Shanghai).

- Quant à l'aide à la section sportive de l'armée inscrite sous l'article 13.0.33.020, il est souligné que les cadres sont déterminés par une commission. Toute dépense ayant trait au service militaire proprement dit est à charge de l'Armée. Les dépenses résultant des activités sportives proprement dites, y compris les frais de stages à effectuer éventuellement dans une unité militaire étrangère, les frais de route et de séjour à l'intérieur du pays ou à l'étranger sont couverts par le Ministère des Sports, moyennant des fonds spéciaux inscrits au budget, le COSL et la fédération. Il est mis en avant que les critères d'admission à la section des sportifs d'élite de l'armée devraient être revus.
- L'augmentation du crédit pour le plan d'action « Gesond iessen-méi bewegen » s'explique par le lancement de nouvelles actions qui sont en voie d'élaboration avec d'autres partenaires, tels que les écoles. A noter qu'une évaluation des cinq projets-pilotes (projets mis en place à Redange-sur-Attert, Mondercange, Junglinster, Hesperange et Mersch) est en cours et ce ne sera que par après qu'une décision sera prise quant à la continuation de ces projets. Il se peut que certains de ces projets soient abandonnés et que des nouveaux projets viennent s'ajouter aux projets qui sont maintenus.
- Quant à la question de savoir si d'autres fédérations sportives peuvent soumettre au Ministère des Sports des projets de collaboration internationale, à l'instar du projet chinois précité, M. le Ministre répond par l'affirmative. Il donne toutefois à considérer que de tels projets doivent être réalisés en partenariat avec des acteurs sportifs étrangers qui sont prêts à prendre en charge une participation au projet (par exemple, mise à disposition de leur savoir-faire ou de leurs athlètes). Qui plus est, la fédération sportive doit également assumer sa part de responsabilité. La mise sur pied d'un tel projet, dont la gestion est assurée par le biais d'un groupement d'intérêt économique (GIE), nécessite donc un partenariat à trois.

3. Retrait du rôle des affaires

- Demande de la Conférence des Présidents (transmise par courrier électronique le 25 février 2014)

Par courrier du 24 février 2014, les présidents des différentes commissions parlementaires ont été invités à communiquer le retrait éventuel du rôle des affaires de questions, motions, résolutions ou interpellations en application des nouvelles modalités de retrait introduites à l'article 9 du Règlement de la Chambre des Députés relative aux droits des sensibilités politiques et des députés (document parlementaire 6644).

En ce qui concerne le volet de l'Egalité des chances, les membres de la commission conviennent de faire retirer du rôle des affaires de la Chambre des Députés les documents suivants :

- 6413 Débat d'orientation sur la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein de conseils d'administration d'établissements publics et des institutions du monde économique, culturel, social et sportif.
- Interpellation au sujet des problèmes rencontrés par les personnes intersexuelles (Dépôt : 24 janvier 2013 ; Auteur : M. Jean Colombera).

*

En tant que point divers, Mme la Présidente informe les membres de la commission que le Centre pour l'égalité de traitement (CET) remettra le 25 mars 2014 son rapport d'activités 2013 au Président de la Chambre des Députés. Elle propose que ce rapport soit présenté à la commission (volet Egalité des chances) mardi, le 29 avril 2014 à 14.00 heures, date qui reste encore à confirmer par Mme la Ministre de l'Egalité des chances.¹

Luxembourg, le 28 avril 2014

La Secrétaire-administrateur,
Tania Braas

La Présidente,
Cécile Hemmen

- Annexes : 1. Extraits du projet de loi 6666 concernant le budget des recettes et dépenses de l'Etat pour l'exercice 2014 (volet Egalité des chances)
2. Extraits du projet de loi 6666 concernant le budget des recettes et dépenses de l'Etat pour l'exercice 2014 (volet Sports)

¹ Après avoir été informée par Mme la Ministre de l'Egalité des chances que les relations avec le CET relèvent des compétences du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, Mme la Présidente a décidé que le rapport en question devrait juste être présenté à la Commission de la Famille et de l'Intégration.

1) MINISTERE DE L'EGALITE DES CHANCES

- l'élaboration d'une cartographie stratégique du bruit dans l'environnement selon des méthodes d'évaluation communes, permettant de déterminer l'exposition de la population au bruit dans l'environnement,
- la confection de plans d'action de lutte contre le bruit, fondés sur les résultats de la cartographie du bruit.

Dans le cadre des plans d'action précités, la création d'un régime d'aides financières pour l'isolation acoustique est envisagée pour permettre à certaines personnes exposées à un niveau de bruit élevé d'insonoriser leurs habitations contre le bruit aérien en provenance de l'Aéroport de Luxembourg. Le règlement grand-ducal du 18 février 2013 relatif à l'octroi des aides financières en vue de l'amélioration de l'isolation acoustique des bâtiments d'habitation contre le bruit aérien en provenance de l'aéroport de Luxembourg, est entré en vigueur en date du 1^{er} mai 2013. Le règlement précité définit la procédure ainsi que les dispositions techniques à respecter par les requérants éligibles.

L'article budgétaire 51.2.52.010 sert à couvrir les dépenses engendrées par le régime de subvention sus-visé.

B. Gestion de l'eau

Pour ce qui est du budget des dépenses de l'Administration de la Gestion de l'Eau, celui-ci sera marqué par l'implémentation de la loi relative à l'eau qui a pour objet la transposition de la directive européenne 2000/60/CE dite « directive-cadre sur l'eau » qui met à charge des Etats-membres un éventail d'obligations ayant comme objectif principal de ramener toutes les eaux, superficielles et souterraines, à un bon état à l'échéance 2015, ainsi que certaines directives-filles, notamment la « directive inondations » (directive 2007/60/CE). En vue d'atteindre cet objectif, le Gouvernement soutiendra les efforts des communes et des syndicats de communes en matière d'assainissement et d'épuration de leurs eaux usées en tenant compte des priorités retenues par le programme de mesures du plan de gestion de district hydrographique du Luxembourg qui sera revu pour le deuxième cycle de gestion (2015-2021) en tant que projet d'ici fin 2014. La gestion des risques d'inondation et la prévention des crues seront poursuivies intensivement conformément aux dispositions de la « directive inondation ». La renaturation des cours d'eau et la mise en place de zones de protection restent d'autres sujets forts du Département de l'Environnement du Ministère du Développement durable et des Infrastructures et de l'Administration de la Gestion de l'Eau.

23 et 53 – Ministère de l'Egalité des Chances

	2012 Compte	2013 Budget	2014 Projet de budget
<i>Section 23.0 - Egalité des Chances</i>	<i>12 272 685</i>	<i>13 151 558</i>	<i>13 198 877</i>
<i>Total général</i>	<i>12 272 685</i>	<i>13 151 558</i>	<i>13 198 877</i>

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

L'évolution globale 2013 -2014 des crédits du MEGA accuse une hausse modérée de 0,36% et les dépenses de fonctionnement courantes du MEGA affichent une baisse de 10,0%. Lors des exercices antérieurs le MEGA avait déjà - de sa propre initiative - réduit ses dépenses de fonctionnement, notamment les crédits pour frais de publicité et de publications. Suite à la circulaire du Ministère des Finances le MEGA a dû réduire ses dépenses de fonctionnement une nouvelle fois, et cette fois-ci, aussi les crédits pour campagnes et frais d'experts ont été touchés.

En 2014 l'Université du Luxembourg (INSIDE) va finaliser la réalisation de son étude sur la genèse des stéréotypes du sexe dans les médias et analyser plus particulièrement cette évolution auprès les adolescents. En fin d'année le CRT Santé présentera les résultats de son étude : » Violence domestique au Grand-Duché de Luxembourg – Etude des causes pour une prévention ciblée ».

A côté du maintien des actions positives dans les entreprises du secteur privé et des entreprises du secteur public, le MEGA va renforcer la mise en œuvre des actions positives dans les entreprises du secteur communal.

Le site internet du MEGA fera peau neuve et se convertira en : »Portail de l'Egalité entre Femmes et Hommes »

Il va de soi que le MEGA continuera à assurer des formations sur le thème de l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment auprès les partenaires sociaux et les élus locaux ;

La participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement des centres d'accueil et des services conventionnés pour femmes prend presque 89,2 % du budget des dépenses du MEGA. Les frais de personnel des centres conventionnés, qui sont définis par la Convention Collective de Travail pour salariés du Secteur d'Aide et de Soins, constituent de loin la plus grande dépense de cet article budgétaire. Vu qu'il s'agit ici d'une dépense non compressible le département dispose de peu de moyens pour mettre en œuvre sa politique, c'est-à-dire de renforcer les structures œuvrant dans l'intérêt des femmes et des hommes en situation de détresse.

Conformément à la circulaire budgétaire le Ministère de l'Egalité des chances a refusé toutes les demandes de renforcement de postes et de création de nouveaux centres émanant des services et centres d'accueil pour personnes en détresse, sauf ceux dont l'origine se trouve dans le changement de la législation sur la violence domestique. Ce changement a eu pour effet un accroissement significatif des expulsions.

Le nouveau service Infomann, qui est un bureau d'orientation et de guidage pour tout homme en situation de détresse familiale et financière, est sollicité d'une telle manière que l'effectif du personnel a dû être augmenté par une demi-tâche d'assistant social. De cette manière Infomann peut renforcer sa mission éducative auprès des acteurs du travail des jeunes et adolescents et sa mission préventive dans la lutte contre toute sorte de violence.

Le MEGA continuera à supporter la Fédération des Femmes Cheffes d'Entreprise du Luxembourg pour promouvoir des initiatives commerciales et économiques par les femmes.

A côté de ces projets restent les activités usuelles comme rédaction, correction et traduction de publications, organisation de séminaires et de workshops, préparation de campagnes publicitaires, etc.

Il faut souligner que la mission principale du travail politique du MEGA consiste dans le combat de toute forme d'inégalité entre femmes et hommes, de promouvoir l'égalité des sexes, ainsi qu'une représentation équilibrée entre femmes et hommes dans tous les domaines et à tous les niveaux.

23.0 — Egalité des chances

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2012 Compte provisoire	2013 Budget voté	2014 Projet de Budget
23 — MINISTERE DE L'EGALITE DES CHANCES					
Section 23.0 — Egalité des chances					
11.130 (11.12)	06.36	Indemnités pour services extraordinaires.....	2.553	3.300	3.000
12.000 (12.15)	06.36	Indemnités pour services de tiers	1.363	1.800	1.500
12.010 (12.13)	06.36	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	1.387	800	1.000
12.012 (12.13)	06.36	Frais de route et de séjour à l'étranger	5.071	13.470	12.123
12.040 (12.12)	06.36	Frais de bureau; dépenses diverses	10.727	11.150	10.650
<i>Détail:</i>					
		1) Articles et matériel de bureau.....	2.500		
		2) Location et entretien des machines à photocopier.....	3.350		
		3) Location et entretien des autres machines de bureau.....	200		
		4) Consommables bureautiques.....	1.400		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	2.000		
		6) Documentation et bibliothèque.....	1.100		
		9) Dépenses diverses.....	100		
		<i>Total</i>	<i>10.650</i>		
12.080 (12.11)	06.36	Bâtiments: exploitation et entretien	2.984	—	—
12.120 (12.30)	06.36	Frais d'experts et d'études. (Crédit sans distinction d'exercice).....	676.369	700.000	640.000
12.130 (12.16)	06.36	Frais de publication.....	27.176	28.000	26.800
12.190 (12.30)	06.36	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation.....	33.548	50.000	40.000
12.302 (12.30)	06.36	Campagne médiatique promouvant l'égalité des chances entre les femmes et les hommes. (Crédit sans distinction d'exercice).....	261.850	267.000	232.500
12.305 (12.30)	06.36	Mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre des programmes communautaires ayant trait à l'égalité entre femmes et hommes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	100	100
33.000 (33.00)	06.36	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement des centres d'accueil et des services conventionnés pour personnes en détresse. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	10.786.942	11.603.437	11.769.533

23.0 — Egalité des chances

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2012 Compte provisoire	2013 Budget voté	2014 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Centres d'accueil			6.154.680
		2) Services.....			5.614.853
		<i>Total</i>			11.769.533
33.002 (33.00)	06.36	Participation financière de l'Etat aux frais des activités du Conseil National des femmes du Luxembourg	257.400	257.401	252.571
33.003 (33.00)	06.36	Participation financière de l'Etat à des projets mis en oeuvre dans le cadre de programmes communautaires en matière d'égalité des femmes et des hommes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	100	100
33.004 (33.00)	06.36	Participation financière de l'Etat à des actions des organisations non étatiques oeuvrant en faveur de l'égalité des femmes et des hommes	56.248	60.000	54.000
33.010 (33.00)	06.36	Subsides à des organismes oeuvrant en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le cadre du plan d'action national "Egalité 2009-2014"	59.067	65.000	65.000
33.011 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat à la réalisation d'actions positives dans le domaine de l'emploi. (Crédit sans distinction d'exercice).....	90.000	90.000	90.000
		Total de la section 23.0	12.272.685	13.151.558	13.198.877
		Total du département 23	12.272.685	13.151.558	13.198.877

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Égalité des chances**

Code	Classes de comptes	2012 Compte provisoire	2013 Budget voté	2014 Projet de Budget
11	Salaires et charges sociales	2.553	3.300	3.000
12	Achat de biens non durables et de services	1.020.475	1.072.320	964.673
33	Transferts de revenus aux administrations privées	11.249.657	12.075.938	12.231.204
Total		12.272.685	13.151.558	13.198.877

14) FONDS POUR LES INVESTISSEMENTS SOCIO-FAMILIAUX

1) Base légale:

Article 50 de la loi du 21 décembre 1998 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1999, modifié par l'article 50 de la loi du 24 décembre 1999 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2000 et par la loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2014

2) Objet:

Financement des infrastructures socio-familiales des services gérés par les organismes conventionnés et/ou dûment agréés par le Ministre de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région ou le Ministre de l'Egalité des Chances conformément aux dispositions de la loi réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique.

Par dérogation à l'article 1er, alinéa 2, de la loi du 18 décembre 1975 portant réorganisation de l'Administration des Bâtiments publics, le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région a également comme attributions en régie propre la supervision de l'étude et de l'exécution des projets d'entretien courant, de petites transformations ou rénovations et de mise en sécurité des bâtiments publics gérés par ce Ministère ou celui de l'Egalité des Chances, ou loués par l'Etat pour le compte des deux ministères précités mêmes, ou pour le compte d'un organisme conventionné et/ou agréé par l'un des deux ministères précités et financés par le fonds.

3) Recettes et Dépenses:

Le fonds est alimenté par des dotations budgétaires annuelles.

Les dépenses à charge du fonds peuvent viser soit des subsides accordés pour des investissements opérés par des tiers soit la prise en charge directe, totale ou partielle, d'investissements réalisés par ces mêmes tiers. En cas de préfinancement par le tiers des subsides accordés par l'Etat, le fonds peut supporter la charge des intérêts d'un emprunt contracté par le tiers aux fins dudit préfinancement.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

(en euros)

	2012	2013	2014
I. Mouvements du fonds			
- Avoir au 01.01.	77 795 821	63 809 959	25 873 306
- Dotations budgétaires:			
a) Dotation normale	60 000 000	75 000 000	50 000 000
b) Dotation supplémentaire	156 751		
- Dépenses	74 142 612	100 000 000	55 000 000
- Avoir au 31.12.	63 809 959	38 809 959	20 873 306
II. Programme des dépenses			
<i>1) Ministère de la Famille et de l'Intégration</i>			
Construction, extension, modernisation, aménagement, équipement, études, analyses et plans dans l'intérêt des:			
a) infrastructures pour (enfants, jeunes jusqu'en 2013) et adultes	2 608 448	17 186 041	7 303 333
b) infrastructures pour immigrés et réfugiés	1 146 549	5 300 000	5 300 000
c) Personnes handicapées	10 713 350	19 228 060	25 505 957
d) infrastructures pour le troisième âge	47 684 949	43 479 650	32 184 235
e) maisons relais	8 419 287	23 661 975	0
f) jeunesse	2 907 948	6 248 607	0
<i>2) Ministère de l'Egalité des chances</i>	662 082	2 058 613	1 020 687

	2012	2013	2014
3) <i>Adaptation aux normes ITM</i>	-	2 500 000	2 500 000
Total des dépenses	74 142 612	119 662 945	73 814 212
Moins-value pour aléas et retards de chantier	-	19 662 945	18 814 212
Total des dépenses ajustées.....	74 142 612	100 000 000	55 000 000

Notes: 2012: compte; 2013: budget; 2014: projet de budget

L'avoir à reporter à la clôture de l'exercice 2013 est réparti à raison de deux tiers au profit du fonds des investissements socio-familiaux existant et à raison d'un tiers au profit du fonds à créer auprès du département de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

2) MINISTERE DES SPORTS

embauché pour le 1er mai au plus tard. Les trois postes restants (chargé de mission, traducteur et secrétaire) seront pourvus pendant les mois de mai/juin.

13 et 43 – Ministère des Sports

	2012 Compte	2013 Budget	2014 Projet de budget
<i>Section 13.0 - Sports: Dépenses générales</i>	8 625 649	9 449 970	9 060 920
<i>Section 13.1 - Institut national des sports</i>	1 908 205	2 080 218	1 893 614
<i>Section 13.2 - Centre national sportif et culturel</i>	6 905 559	7 308 551	7 021 284
<i>Section 13.3 - Ecole nationale de l'éducation physique et des sports</i>	854 498	574 743	570 042
<i>Total des dépenses courantes</i>	18 293 911	19 413 482	18 545 860
<i>Section 43.0 - Sports: Dépenses générales</i>	17 636 136	15 163 000	20 147 500
<i>Section 43.1 - Institut national des sports</i>	12 993	43 000	13 000
<i>Section 43.3 - Ecole nationale de l'éducation physique et des sports</i>	5 882	-	-
<i>Total des dépenses en capital</i>	17 655 011	15 206 000	20 160 500
<i>Total général</i>	35 948 922	34 619 482	38 706 360

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Si l'année 2013 fut marquée par deux événements extraordinaires - les Jeux des Petits Etats d'Europe et les Jeux de la Francophonie - nécessitant des budgets particuliers, les efforts budgétaires seront axés à nouveau en 2014 autour du développement des trois piliers du concept global du sport: à savoir le sport de compétition et de haut niveau, le sport récréatif et le sport scolaire.

En dépit des réductions budgétaires décidées sur le plan gouvernemental au niveau des crédits de fonctionnement, les aides directes aux fédérations pour leur fonctionnement, le recrutement de personnel administratif et technique restent prioritaires. Le sport de compétition dépend de cet apport étatique indispensable. De ce fait, les crédits pour la promotion du sport d'élite et l'encouragement du bénévolat sont continués.

Grâce à la coordinatrice qui a pu être engagée au Ministère des Sports depuis fin 2012 pour la mise en œuvre du plan d'action national « Gesond iessen, méi bewegen », les efforts des huit ministères pour développer des activités sportives et promouvoir une alimentation saine peuvent désormais être agencés au mieux. La concrétisation des mesures énumérées dans six centres d'intérêts dépend de la libération des fonds adéquats non seulement au Ministère des Sports, mais au niveau de l'ensemble des signataires du plan national.

La volonté des autorités et du mouvement sportif luxembourgeois pour développer le Luxembourg comme pôle du sport européen se concrétise par la création du Centre de développement européen de volleyball en 2013 et du « Chinese Table Tennis College Europe » en début d'année 2014. Une contribution initiale pour le fonctionnement des deux centres européens est inscrite au budget de 2014.

En 2014 et 2015, les missions de l'Ecole nationale de l'éducation physique et des sports (ENEPS) seront progressivement élargies. A côté des formations traditionnelles pour les entraîneurs, arbitres et dirigeants, sont offertes des formations dans les métiers du sport et les métiers socio-éducatifs. L'ENEPS est constituée en tant que service à gestion séparée par la loi budgétaire. Cette nouvelle gestion permet d'étendre les missions tout en limitant l'impact pour le budget de l'Etat. En 2014, sont prévues les premières formations d'entraîneurs sous le nouveau régime mis en place selon le modèle canadien.

En 2013, les crédits pour les activités sportives des centres de formation ont été transférés du budget de l'ENEPS à la section 13.0 – *Sports.- Dépenses générales* – pour le Sportlycée. A côté des contributions pour les entraîneurs des centres de formation sont prévus des crédits pour les frais de stage, les transports journaliers des sportifs et la location de halls des sports.

La participation annuelle aux frais de fonctionnement du Centre national sportif et culturel est maintenue au niveau de l'année 2013. L'année 2014 devra montrer si les ressources de la Coque permettent de prendre à charge l'ensemble des frais d'amortissement et de remplacement du matériel désuet en dépit des efforts de réduction des coûts de fonctionnement des dernières années.

Les alimentations pour le 9^e et le 10^e programme quinquennal, ainsi que les rénovations et réaménagements des installations sportives existantes, sont regroupées dorénavant. L'alimentation globale de 20 millions euros comprend: une 7^e tranche de 9,5 millions pour le 9^e programme, une 2^e tranche de 6,5 millions pour le 10^e programme, y compris l'enveloppe financière pour la création de la banque de données, et finalement 4 millions pour les projets de rénovation.

14 et 44 – Ministère de la Santé

	2012 Compte	2013 Budget	2014 Projet de budget
<i>Section 14.0 - Ministère de la santé</i>	45 694 596	47 352 151	49 363 886
<i>Section 14.1 - Direction de la santé</i>	21 309 909	25 711 074	24 577 914
<i>Section 14.2 - Laboratoire national de santé</i>	20 911 820	20 840 462	26 341 948
<i>Section 14.3 - Centre thermal et de santé de Mondorf</i>	2 402 858	2 496 397	2 550 083
<i>Total des dépenses courantes</i>	90 319 183	96 400 084	102 833 831
<i>Section 44.0 - Ministère de la Santé</i>	155 498	4 000	8 500
<i>Section 44.1 - Direction de la Santé</i>	201 759	335 128	280 900
<i>Section 44.2 - Laboratoire national de santé</i>	1 157 257	200 000	-
<i>Section 44.3 - Centre thermal et de santé de Mondorf</i>	233 741	193 900	190 000
<i>Section 44.4 - Santé. - Travaux sanitaires et cliniques</i>	39 468 714	29 714 200	31 280 300
<i>Total des dépenses en capital</i>	41 216 969	30 447 228	31 759 700
<i>Total général</i>	131 536 152	126 847 312	134 593 531

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Le budget pour l'année 2014 du Ministère de la Santé reflète le souci de trouver les réponses appropriées aux nouveaux défis pesant sur la viabilité de notre système de santé tout en poursuivant la cible de l'accès égal à des soins de qualité et de la continuité efficiente entre la promotion de la santé, la prévention des maladies, les soins, la réhabilitation et l'accompagnement autour des besoins du patient. Il a ainsi été veillé à prévoir au budget 2014 les fonds nécessaires afin de pouvoir assurer la continuation et le démarrage des actions et mesures jugées indispensables à ces priorités.

Si des efforts considérables ont été effectués en vue d'atteindre l'objectif de réduction à hauteur de 10% des dépenses de la catégorie « consommation intermédiaire » tel qu'énoncé dans la circulaire budgétaire du 31 décembre 2013, l'augmentation importante du crédit au titre de la dotation à l'établissement public « Laboratoire national de Santé » résulte en une évolution globale des crédits qui reste malgré tout positive de l'ordre de 6,67%. Cette augmentation s'explique par la hausse significative des frais de fonctionnement et d'exploitation du nouveau bâtiment occupé depuis octobre 2013 par le LNS, ainsi que par les dépenses de recrutement nécessaires au renforcement de la division d'anatomie pathologie et par l'acquisition des nouvelles technologies de pointe requises afin d'assurer le dépistage du cancer du col de l'utérus.

L'inscription de crédits supplémentaires s'est également avérée incontournable dans le domaine de la e-Santé, principalement afin d'assurer le caractère opérationnel de l'Agence e-Santé suite à la signature, en septembre 2013, entre le Ministère de la Santé, la Caisse Nationale de Santé et l'Agence elle-même de la convention pluriannuelle fixant les objectifs à atteindre jusqu'en 2015 et confirmant les moyens financiers mis à cette fin à la disposition de l'Agence. Une meilleure utilisation des informations à travers la mise en place d'une plateforme de partage et d'échange de données dans le domaine de la santé, y inclus par le Dossier de Soins Partagés, devrait permettre une prise en charge de meilleure qualité et moins coûteuse.

L'augmentation des crédits au niveau du secteur conventionné trouve son origine dans la création de nouveaux postes répondant à des besoins urgents, tout comme dans la mise en place de nouveaux projets dans le domaine des toxicomanies et de l'action socio-thérapeutique ainsi que dans la continuation du développement des activités dans le domaine de la psychiatrie extrahospitalière dans la région Nord du pays.

Il échet de noter que le budget 2014 reflète également le souci d'une planification plus rationnelle dans le domaine hospitalier et extrahospitalier, dans la droite lignée du changement de paradigmes inscrit dans la réforme de l'assurance maladie de 2010. L'objectif d'une meilleure pilotabilité du secteur hospitalier et d'une

13.0 — Sports.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2012 Compte provisoire	2013 Budget voté	2014 Projet de Budget
13 — MINISTÈRE DES SPORTS					
Section 13.0 — Sports.- Dépenses générales					
11.000 (11.00)	08.30	Traitements des fonctionnaires	332.411	318.437	167.914
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base			160.011
		3) Charges sociales patronales			6.496
		4) Allocations de repas			1.407
		Total.....			167.914
11.020 (11.10)	08.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	—	4.511	4.691
		<i>Détail:</i>			
		B – Etudiants			
		1) Rémunérations de base.....			4.691
11.130 (11.12)	08.30	Commissions diverses: indemnités pour services extraordinaires .	7.081	7.956	6.488
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence			6.488
11.131 (11.12)	05.30	Service médico-sportif: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif).....	63.352	65.000	64.314
		<i>Détail:</i>			
		5) Prestations individuelles.....			64.314
11.132 (11.12)	08.30	Promotion sportive d'été "Wibbel & Dribbel" et promotions sportives diverses: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit sans distinction d'exercice).....	2.520	2.500	1.000
		<i>Détail:</i>			
		5) Prestations individuelles.....			1.000
11.133 (11.12)	Divers codes	Sportlycée: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	129.000	85.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens			85.000
11.134 (11.12)	08.30	Plan d'action national "Gesond iessen, méi bewegen": indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	—	1.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence			100

13.0 — Sports.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2012 Compte provisoire	2013 Budget voté	2014 Projet de Budget
		5) Prestations individuelles 1.400			
		Total..... 1.500			
12.000 (12.15)	08.30	Commissions diverses: indemnités pour services de tiers	3.247	3.822	2.867
		<u>Détail:</u>			
		1) Jetons de présence 2.867			
12.001 (12.15)	05.30	Service médico-sportif: indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif)	861.368	748.113	748.113
		<u>Détail:</u>			
		4) Prestations individuelles 748.113			
12.002 (12.15)	08.30	Promotion sportive d'été "Wibbel & Dribbel" et promotions sportives diverses: indemnités pour services de tiers. (Crédit sans distinction d'exercice).....	11.810	15.000	12.300
		<u>Détail:</u>			
		4) Prestations individuelles 12.300			
12.003 (12.15)	08.30	Plan d'action national "Gesond iessen, méi bewegen": indemnités pour services de tiers.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	—	2.700
		<u>Détail:</u>			
		1) Jetons de présence 100			
		5) Prestations individuelles 2.600			
		Total..... 2.700			
12.010 (12.13)	08.30	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	8.517	10.400	10.000
12.012 (12.13)	08.30	Frais de route et de séjour à l'étranger	24.512	29.000	34.800
12.020 (12.14)	08.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	9.377	10.260	10.260
		<u>Détail:</u>			
		1) Assurances..... 2.700			
		2) Carburants et lubrifiants 2.700			
		3) Réparation et entretien..... 4.860			
		Total..... 10.260			
12.040 (12.12)	08.30	Frais de bureau.....	19.507	25.820	26.100
		<u>Détail:</u>			
		1) Articles et matériel de bureau..... 4.700			
		2) Location et entretien des machines à photocopier..... 1.200			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau. 1.500			
		4) Consommables bureautiques..... 5.000			
		5) Frais d'impression et de reliure..... 6.000			
		6) Acquisition de livres et abonnements..... 6.000			
		7) Avis et communiqués 1.700			
		Total..... 26.100			

13.0 — Sports.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2012 Compte provisoire	2013 Budget voté	2014 Projet de Budget
12.050 (12.12)	08.30	Achat de biens et services postaux et de télécommunications	111	240	240
		<i>Détail:</i>			
		2) Frais téléphoniques			240
12.080 (12.11)	08.30	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	15.521	12.400	19.100
		<i>Détail:</i>			
		2) Eau, électricité, taxes			3.500
		3) Chauffage			11.000
		4) Entretien			4.600
		Total.....			19.100
12.090 (12.21)	08.30	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers.....			100
12.100 (12.11)	08.30	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	112.126	83.310	58.992
		<i>Détail:</i>			
		1) Loyers.....			49.992
		2) Charges locatives accessoires.....			9.000
		Total.....			58.992
12.120 (12.30)	08.30	Frais d'experts et d'études	49.680	51.750	28.750
12.140 (12.16)	08.30	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	6.219	—	—
12.160 (12.30)	05.30	Service médico-sportif: analyses et matériel médical; dépenses diverses. (Crédit non limitatif).....	134.046	155.000	187.481
		<i>Détail:</i>			
		1) Examens sportifs d'élite.....			41.250
		2) Analyses médicales.....			17.000
		3) Matériel.....			19.000
		4) Mesures antidopage.....			98.630
		5) Dépenses diverses.....			11.601
		Total.....			187.481
12.191 (12.30)	08.30	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation.....	1.200	1.200	2.200

13.0 — Sports.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2012 Compte provisoire	2013 Budget voté	2014 Projet de Budget
12.200 (12.30)	08.30	Contribution à l'assurance-accidents et à l'assurance responsabilité civile collectives des sportifs ainsi qu'à la caisse de secours mutuel des sportifs. (Crédit non limitatif).....	174.515	153.599	207.606
12.300 (12.30)	08.30	Trophée national et autres distinctions	10.974	11.900	10.000
12.301 (12.30)	08.30	Campagnes de sensibilisation contre la toxicomanie.....	2.000	1.500	1.500
12.302 (12.30)	08.30	Projets "e-Lëtzebuerg": dépenses diverses	33.486	32.000	34.000
12.303 (12.30)	08.30	Réalisation d'un inventaire de l'infrastructure sportive au Luxembourg	19.435	—	—
12.304 (12.30)	08.30	Relations et réunions internationales; frais d'organisation et dépenses diverses	1.196	5.000	5.000
12.310 (12.30)	08.30	Animation et appui du sport-loisir: dépenses diverses	118.902	125.000	80.000
12.320 (12.30)	08.30	Relations sportives avec des pays partenaires ou non d'un accord bilatéral conclu avec le Grand-Duché de Luxembourg: frais divers	—	5.000	5.000
12.330 (12.30)	08.30	Bases nautiques au Lac de la Haute-Sûre: frais de fonctionnement	4.331	12.000	7.350
12.340 (12.30)	08.30	Sauvegarde du patrimoine sportif: conservation des collections et du matériel de sport; organisation d'expositions; dépenses diverses.....	16.245	12.000	10.000
12.360 (12.30)	08.30	Organisation d'une promotion sportive d'été: dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	70.799	68.000	68.000
12.361 (12.30)	08.30	Appui et soutien d'actions en faveur du bénévolat dans le domaine du sport: dépenses diverses	96.895	56.000	80.000
12.363 (12.30)	08.30	Plan d'action national "Gesond iessen - méi bewegen": dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	25.056	114.000	130.000
12.364 (12.30)	08.30	Participation du Luxembourg aux 7es Jeux de la Francophonie: frais de déplacement et de séjour; dépenses diverses	—	50.000	—
12.365 (12.30)	08.30	Organisation des Jeux des Petits Etats d'Europe au Luxembourg en 2013: dépenses diverses	—	5.000	—
24.000 (24.10)	08.30	Location et affermage de terres auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	6.760	6.760	6.760

13.0 — Sports.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2012 Compte provisoire	2013 Budget voté	2014 Projet de Budget
32.020 (32.00)	08.30	Congé sportif: indemnités compensatoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	347.995	382.000	300.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Sportifs d'élite et personnel d'encadrement.....	251.000		
		2) Dirigeants sportifs.....	49.000		
		Total.....	300.000		
33.010 (33.00)	08.30	Subsides au Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois, aux fédérations sportives agréées et aux sociétés affiliées	617.800	617.800	630.000
33.011 (33.00)	08.30	Animation et appui du sport-loisirs: subsides	70.000	70.000	70.000
33.012 (33.00)	08.30	Contributions dans l'intérêt de l'organisation ou de la participation à des championnats à l'échelon mondial et européen	81.000	81.000	85.000
33.013 (33.00)	08.30	Participation à l'indemnisation des cadres administratifs des fédérations sportives agréées et du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois	1.183.608	1.247.000	1.280.870
33.014 (33.00)	08.30	Mesures de promotion dans l'intérêt du sport de compétition et d'élite.....	512.500	512.500	512.500
33.016 (33.00)	08.30	Actions en faveur du bénévolat dans le domaine du sport.....	144.973	150.000	150.000
33.017 (35.00)	08.30	Relations sportives avec des pays, fédérations ou institutions sportives, partenaires ou non d'un accord bilatéral ou multilatéral conclu avec le Grand-Duché de Luxembourg; dépenses diverses	10.000	10.000	60.000
33.018 (33.00)	08.30	Participation aux frais de fonctionnement des installations sportives mises à la disposition des fédérations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	259.491	218.000	240.000
33.019 (33.00)	08.30	Contribution au Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois pour l'organisation des Jeux des Petits Etats d'Europe à Luxembourg en 2013: deuxième tranche.....	100.000	400.000	—
33.020 (33.00)	08.30	Contribution financière dans l'intérêt de la réalisation des programmes sportifs élaborés par les fédérations; aide à la section sportive de l'armée; participation financière au Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois pour la préparation aux jeux olympiques.	590.500	390.500	462.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Concepts fédéraux et mesures diverses de promotion.....	140.000		
		2) Section de sports d'élite à l'armée.....	172.000		
		3) Contribution au Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois dans l'intérêt de la préparation olympique	150.000		
		Total.....	462.000		

13.0 — Sports.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2012 Compte provisoire	2013 Budget voté	2014 Projet de Budget
33.021 (33.00)	08.30	Participation aux frais de fonctionnement des fédérations sportives agréées.....	587.600	616.980	630.000
33.022 (33.00)	08.30	Participation dans les indemnités d'entraîneurs fédéraux engagés avec l'agrément et sous le contrôle de l'Etat	1.339.487	1.354.000	1.389.400
33.023 (33.00)	05.30	Agence luxembourgeoise antidopage (ALAD): participation aux frais de fonctionnement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	75.000	158.000	151.150
33.024 (33.00)	08.30	Subvention d'intérêts au profit de la Confédération européenne de volleyball	—	24.317	60.793
33.026 (33.00)	08.30	Contribution au traitement du secrétaire général du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois. (Crédit non limitatif).....	—	—	94.600
33.027 (33.00)	08.30	Participation aux frais de stages des centres de formation fédéraux organisés au parc Hosingen	—	—	21.725
35.031 (35.40)	05.30 08.30	Contribution pour le fonctionnement de l'agence mondiale antidopage (AMA). (Crédit non limitatif).....	10.907	11.087	11.315
35.060 (35.20)	08.30	Cotisations à des organisations et institutions internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	16.340	33.900	19.083
41.010 (41.40)	08.30	Financement des programmes et projets de recherche entrepris en collaboration avec les centres de recherche publics.....	130.000	130.000	100.000
		<i>Détail:</i>			
		3) CRP-Santé	100.000		
41.011 (31.22)	08.30	Remboursement au Centre Hospitalier de Luxembourg (CHL) d'une tâche partielle de médecin et d'infirmière pour le contrôle médico-sportif. (Crédit sans distinction d'exercice).....	49.374	—	52.358
41.050 (41.12)	08.30	Participation aux frais de fonctionnement et d'entretien de la base nautique à Lultzhausen	96.000	128.000	120.000
41.051 (41.12)	Divers codes	Dotation dans l'intérêt du Sportlycée: participation du Ministère des Sports.....	42.490	151.108	82.000
41.052 (41.12)	Divers codes	Sportlycée: indemnisation des intervenants tiers. (Crédit non limitatif).....	—	230.200	246.000
43.000 (43.22)	08.30	Participation aux frais de fonctionnement des installations sportives des communes. (Crédit sans distinction d'exercice).....	91.017	170.000	140.000

13.0 — Sports.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2012 Compte provisoire	2013 Budget voté	2014 Projet de Budget
43.020 (43.52)	08.30	Remboursement des frais de fonctionnement de la salle de gymnastique du complexe sportif du parc Hosingen au syndicat intercommunal SISPOLO. (Crédit sans distinction d'exercice).....	26.368	32.000	32.000
		Total de la section 13.0.....	8.625.649	9.449.970	9.060.920
Section 13.1 — Institut national des sports					
11.000 (11.00)	08.30	Traitements des fonctionnaires	310.566	312.318	326.616
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base	305.583		
		3) Charges sociales patronales	16.812		
		4) Allocations de repas	4.221		
		Total.....	326.616		
11.010 (11.00)	08.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent	253.770	249.552	255.545
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base	217.207		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	3.099		
		3) Charges sociales patronales	29.962		
		4) Allocations de repas	5.277		
		Total.....	255.545		
11.020 (11.00)	08.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	8.832	10.525	10.616
		<u>Détail:</u>			
		B – Etudiants			
		1) Rémunérations de base.....	10.616		
11.030 (11.00)	08.30	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	849.666	972.456	980.150
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base	804.820		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	57.987		
		3) Charges sociales patronales	117.343		
		Total.....	980.150		
11.040 (11.00)	08.30	Salaires des salariés occupés à titre temporaire.....	15.307	100	100
		<u>Détail:</u>			
		1) Rémunérations de base	100		
11.100 (11.40)	08.30	Indemnités d'habillement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	3.807	3.807	4.127

13.1 — Institut national des sports

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2012 Compte provisoire	2013 Budget voté	2014 Projet de Budget
11.130 (11.12)	08.30	Indemnités pour services extraordinaires.....	3.720	3.720	3.720
		<i>Détail:</i>			
		5) Prestations individuelles.....	3.720		
12.000 (12.15)	08.30	Indemnités pour services de tiers	—	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Jetons de présence		100	
12.010 (12.13)	08.30	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	—	120	120
12.020 (12.14)	08.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	4.727	5.320	5.320
		<i>Détail:</i>			
		1) Assurances.....	350		
		2) Carburants et lubrifiants	1.100		
		3) Réparation et entretien	3.670		
		9) Divers	200		
		Total.....	5.320		
12.040 (12.12)	08.30	Frais de bureau	636	700	700
		<i>Détail:</i>			
		1) Articles et matériel de bureau.....	210		
		3) Location et entretien des machines de bureau.....	90		
		4) Consommables bureautiques.....	130		
		5) Frais d'impression et de reliure.....	200		
		6) Documentation et bibliothèque	70		
		Total.....	700		
12.050 (12.12)	08.30	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications .	3.359	3.500	3.500
		<i>Détail:</i>			
		2) Frais téléphoniques	3.500		
12.080 (12.11)	08.30	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	317.001	370.000	155.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage	79.000		
		2) Eau, gaz, électricité, taxes.....	37.000		
		3) Chauffage.....	14.000		
		4) Réparations et entretien	25.000		
		Total.....	155.000		
12.210 (12.30)	08.30	Dépenses d'alimentation. (Crédit non limitatif).....	112.150	120.000	120.000
12.300 (12.30)	08.30	Frais d'exploitation et d'entretien des installations de l'I.N.S. à Luxembourg-Fetschenhof et à Pulvermuhl (annexe); dépenses diverses.....	24.664	28.000	28.000

13.1 — Institut national des sports

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2012 Compte provisoire	2013 Budget voté	2014 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Literie, mobilier, vaisselle	14.220		
		2) Acquisition et location de matériel de sport.....	9.880		
		3) Entretien des appareils du centre médicosportif spécialisé.....	400		
		4) Entretien des installations de plein air.....	3.500		
		Total.....	28.000		
		Total de la section 13.1	1.908.205	2.080.218	1.893.614
		Section 13.2 — Centre national sportif et culturel			
11.000 (11.00)	08.30	Traitements des fonctionnaires	352.945	384.888	388.936
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base	339.183		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	25.245		
		3) Charges sociales patronales	18.880		
		4) Allocations de repas	5.628		
		Total.....	388.936		
11.010 (11.00)	08.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent	67.725	71.209	71.957
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base	52.508		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	8.976		
		3) Charges sociales patronales	8.362		
		4) Allocations de repas	2.111		
		Total.....	71.957		
11.020 (11.00)	08.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	—	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base	100		
11.030 (11.00)	08.30	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	59.889	63.359	64.046
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base	44.879		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	11.445		
		3) Charges sociales patronales	7.722		
		Total.....	64.046		
11.040 (11.00)	08.30	Salaires des salariés occupés à titre temporaire.....	—	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base	100		

13.2 — Centre national sportif et culturel

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2012 Compte provisoire	2013 Budget voté	2014 Projet de Budget
41.010 (41.40)	08.30	Contribution financière de l'Etat dans l'intérêt de l'établissement public "Centre national sportif et culturel". (Crédit non limitatif).....	6.425.000	6.496.145	6.496.145
41.011 (41.40)	08.30	Contribution financière de l'Etat au Centre national sportif et culturel dans le cadre des Jeux des Petits Etats d'Europe.....	—	292.750	—
		Total de la section 13.2.....	6.905.559	7.308.551	7.021.284
Section 13.3 — Ecole nationale de l'éducation physique et des sports					
11.000 (11.00)	08.30	Traitements des fonctionnaires	235.829	306.644	314.236
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base	298.726		
		3) Charges sociales patronales	12.696		
		4) Allocations de repas	2.814		
		Total.....	314.236		
11.010 (11.00)	08.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent	—	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base	100		
11.020 (11.00)	08.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	4.431	4.511	4.691
		<i>Détail:</i>			
		B – Etudiants			
		1) Rémunérations de base.....	4.691		
11.030 (11.00)	08.30	Salaires des salariés occupés à titre permanent.....	—	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base	100		
11.040 (11.00)	08.30	Salaires des salariés occupés à titre temporaire.....	—	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base	100		
11.130 (11.12)	08.30	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	163.486	53.560	81.000
		<i>Détail:</i>			
		2) Cours et examens			
		a) Formations.....	81.000		
12.000 (12.15)	08.30	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	312.645	41.680	—

13.3 — Ecole nationale de l'éduc. physique et des sports

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2012 Compte provisoire	2013 Budget voté	2014 Projet de Budget
12.010 (12.13)	08.30	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	26.594	8.365	—
12.020 (12.14)	08.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	3.470	3.500	—
12.040 (12.12)	08.30	Frais de bureau.....	8.776	9.153	—
12.140 (12.16)	08.30	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	460	2.000	—
12.180 (12.30)	08.30	Acquisition de matériel didactique et audiovisuel.....	2.984	52.100	—
12.190 (12.30)	08.30	Organisation de colloques, de formations et de conférences nationaux et internationaux sur les problèmes de l'éducation physique et du sport; participation d'experts étrangers et nationaux aux formations à l'école nationale de l'éducation physique et des sports; indemnités, frais de déplacement et de séjour	14.069	80.180	—
12.191 (12.30)	08.30	Organisation de stages et d'entraînements dans le cadre des centres de formation: frais de transport et de séjour. (Crédit non limitatif).....	68.091	—	—
12.192 (12.30)	08.30	Développement des contacts et échanges avec des institutions à l'étranger: dépenses diverses	140	950	—
12.300 (12.30)	08.30	Location d'installations et de matériel; achat de matériel et d'équipement de sport dans l'intérêt des centres de formation et des formations de l'école nationale de l'éducation physique et des sports; dépenses diverses	5.465	3.500	—
33.000 (33.00)	08.30	Programmes d'échanges européens: frais divers	558	800	—
34.060 (34.40)	08.30	Participation de chargés de cours et de stagiaires de l'école nationale de l'éducation physique et des sports à des formations, des perfectionnements et des recyclages à l'étranger; frais de déplacement et de séjour.....	5.800	5.800	—
35.010 (35.20)	08.30	Cotisations internationales	1.700	1.700	—
41.050 (41.12)	08.30	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement de l'Ecole nationale de l'éducation physique et des sports	—	—	169.815
Total de la section 13.3.....			854.498	574.743	570.042
Total du département 13.....			18.293.911	19.413.482	18.545.860

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère des Sports**

Code	Classes de comptes	2012 Compte provisoire	2013 Budget voté	2014 Projet de Budget
11	Salaires et charges sociales	2.735.337	2.964.553	2.837.147
12	Achat de biens non durables et de services	2.736.306	2.526.582	2.095.199
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	6.760	6.760	6.760
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	347.995	382.000	300.000
33	Transferts de revenus aux administrations privées	5.572.517	5.850.897	5.838.038
34	Transferts de revenus aux ménages	5.800	5.800	—
35	Transferts de revenus à l'étranger	28.947	46.687	30.398
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	6.742.864	7.428.203	7.266.318
43	Transferts de revenus aux administrations publiques locales	117.385	202.000	172.000
Total		18.293.911	19.413.482	18.545.860

43.0 — Sports.- Dépenses générales

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2012 Compte provisoire	2013 Budget voté	2014 Projet de Budget
43 — MINISTÈRE DES SPORTS					
Section 43.0 — Sports.- Dépenses générales					
52.000 (52.10)	08.30	Subsides aux fédérations et sociétés sportives dans l'intérêt de la réalisation, de l'aménagement et de l'amélioration d'installations sportives.....	90.000	100.000	107.500
74.010 (74.22)	08.30	Acquisition de machines de bureau	3.603	—	12.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Photocopieuse..... 12.000			
74.040 (74.22)	08.30	Acquisition d'équipements spéciaux	4.773	13.000	3.000
74.041 (74.22)	08.30	Bases nautiques au Lac de la Haute-Sûre: acquisition de matériel pour les activités sportives	27.805	40.000	15.000
74.070 (74.22)	08.30	Sauvegarde du patrimoine sportif: acquisition de collections sur le sport et de matériel	9.955	10.000	10.000
93.000 (93.00)	08.30	Alimentation du fonds d'équipement sportif national. (Crédit non limitatif).....	—	15.000.000	20.000.000
93.002 (93.00)	08.30	Alimentation du fonds d'équipement sportif national pour des aides financières à accorder sous forme de subventions en capital dans l'intérêt de la modernisation, de l'amélioration et du réaménagement des infrastructures et équipements sportifs par les communes, les syndicats de communes et les organismes sportifs. (Crédit non limitatif).....	3.500.000	—	—
93.003 (93.00)	08.30	Alimentation du fonds d'équipement sportif national pour le financement d'un neuvième programme quinquennal d'équipement sportif. (Crédit non limitatif).....	14.000.000	—	—
		Total de la section 43.0	17.636.136	15.163.000	20.147.500
Section 43.1 — Institut national des sports					
74.000 (74.10)	08.30	Acquisition de véhicules automoteurs.....	—	30.000	—

43.1 — Institut national des sports

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2012 Compte provisoire	2013 Budget voté	2014 Projet de Budget
74.040 (74.22)	08.30	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice).....	12.993	13.000	13.000
		Total de la section 43.1	12.993	43.000	13.000
		Section 43.3 — Ecole nationale de l'éducation physique et des sports			
74.010 (74.22)	08.30	Acquisition de machines de bureau	5.882	—	—
		Total de la section 43.3	5.882	—	—
		Total du département 43	17.655.011	15.206.000	20.160.500

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère des Sports**

Code	Classes de comptes	2012 Compte provisoire	2013 Budget voté	2014 Projet de Budget
52	Autres transferts de capitaux aux administrations privées	90.000	100.000	107.500
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	65.011	106.000	53.000
93	Dotations de fonds de réserve	17.500.000	15.000.000	20.000.000
Total		17.655.011	15.206.000	20.160.500

13) FONDS D'EQUIPEMENT SPORTIF NATIONAL

1) Base légale:

Article 14 de la loi budgétaire du 24 mars 1967.

Loi du 8 novembre 2002 autorisant le Gouvernement à subventionner un huitième programme quinquennal d'équipement sportif.

Loi du 19 décembre 2008 autorisant le Gouvernement à subventionner un neuvième programme quinquennal d'équipement sportif.

2) Objet:

Réalisation d'un programme d'équipement sportif national qui fait l'objet de lois spéciales.

3) Recettes et Dépenses:

Le Fonds est alimenté par des dotations budgétaires annuelles.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

	(en euros)		
	2012	2013	2014
I. Mouvements du fonds			
- Avoir au 01.01.	49 610 077	44 532 161	47 560 762
- Dotations budgétaires			
a) normale.....	17 500 000	15 000 000	20 000 000
b) supplémentaire.....	-		-
- Dépenses	22 577 916	11 971 399	28 520 000
- Avoir au 31.12.	44 532 161	47 560 762	39 040 762
II. Programme des dépenses			
IXe programme quinquennal.....	22 577 916	11 971 399	19 033 037
Xe programme quinquennal.....	-	-	9 486 963
Total des dépenses.....	22 577 916	11 971 399	28 520 000

—
Inspection
générale des finances

PROGRAMME PLURIANNUEL DES DEPENSES EN CAPITAL
(2013 — 2017)

Département	Budget 2013	Projet 2014	Prévisions 2015	Prévisions 2016	Prévisions 2017
30 – Ministère d'Etat	5.865	16.658	32.473	5.965	3.310
31 – Ministère des Affaires étrangères.....	42.365	20.232	39.317	38.312	37.903
32 – Ministère de la Culture	12.457	12.313	11.538	12.833	11.855
33 – Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche...	137	398	131	131	131
34 – Ministère des Finances	122.256	146.198	77.732	58.012	57.955
35 – Ministère de l'Economie	92.358	83.010	116.039	121.762	174.303
36 – Ministère de la Sécurité intérieure.....	7.676	7.731	9.639	6.953	8.420
37 – Ministère de la Justice.....	711	792	618	618	610
38 – Ministère de la Fonction publique et de la réforme administrative.....	2.713	2.024	2.191	2.193	2.191
39 – Ministère de l'Intérieur.....	32.033	35.323	43.016	45.079	42.627
40 et 41 – Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.....	21.671	37.646	72.757	75.003	76.986
42 – Ministère de la Famille et de l'Intégration.....	81.421	55.916	56.208	53.413	53.400
43 – Ministère des Sports	15.206	20.161	36.740	40.230	41.210
44 – Ministère de la Santé	30.447	31.760	37.156	37.156	57.156
45 – Ministère du Logement.....	84.989	92.670	133.429	121.045	100.258
46 – Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire.....	260	332	306	290	299
47 – Ministère de la Sécurité sociale	117	268	297	276	221
49 – Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du développement rural	58.303	57.384	56.941	56.858	56.866
50, 51 et 52 – Ministère du Développement durable et des infrastructures	361.691	417.298	518.660	585.964	618.639
TOTAL DES DEPENSES.....	972.676	1.038.113	1.245.187	1.262.092	1.344.337

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en milliers d'euros

43.0 — Sports.- Dépenses générales

Unité: Milliers d'euros

Article	Code fonct.	Libellé	Budget 2013	Projet 2014	Prévis. 2015	Prévis. 2016	Prévis. 2017
43 — MINISTÈRE DES SPORTS							
Section 43.0 — Sports.- Dépenses générales							
52.000	08.30	Subsides aux fédérations et sociétés sportives dans l'intérêt de la réalisation, de l'aménagement et de l'amélioration d'installations sportives	100	108	120	120	120
74.000	08.30	Acquisition de véhicules automoteurs.....	—	—	25	35	—
74.010	08.30	Acquisition de machines de bureau	—	12	15	10	5
74.040	08.30	Acquisition d'équipements spéciaux	13	3	5	5	5
74.041	08.30	Bases nautiques au Lac de la Haute-Sûre: acquisition de matériel pour les activités sportives	40	15	25	25	25
74.070	08.30	Sauvegarde du patrimoine sportif: acquisition de collections sur le sport et de matériel	10	10	10	10	10
93.000	08.30	Alimentation du fonds d'équipement sportif national. (Crédit non limitatif).....	15.000	20.000	36.500	40.000	41.000
		Total de la section 43.0.....	15.163	20.148	36.700	40.205	41.165
Section 43.1 — Institut national des sports							
74.000	08.30	Acquisition de véhicules automoteurs.....	30	—	5	20	40
74.040	08.30	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit sans distinction d'exercice)	13	13	—	—	—
		Total de la section 43.1.....	43	13	5	20	40
Section 43.3 — Ecole nationale de l'éducation physique et des sports							
74.000	08.30	Acquisition de véhicules automoteurs.....	—	—	30	—	—
74.040	08.30	Acquisition d'équipements spéciaux	—	—	5	5	5
		Total de la section 43.3.....	—	—	35	5	5
		Total du département 43.....	15.206	20.161	36.740	40.230	41.210

Projet de budget pour 2014

Programme pluriannuel des dépenses en capital (2013-2017)

43 - SPORTS

1) Evolution pluriannuelle des crédits

Le tableau ci-après résume l'évolution prévisible des crédits en capital du Ministère des Sports :

		(en milliers d'euros)					
		2012 Compte	2013 Budget	2014 Projet	2015 Prévis.	2016 Prévis.	2017 Prévis.
Sect. 43.0	Sports-Dépenses générales.	17 636	15 163	20 148	36 700	40 205	41 165
Sect. 43.1	Institut national des sports.	13	43	13	5	20	40
Sect. 43.3	ENEPS	6	0	0	35	5	5
	Total (Etat central)	17 655	15 206	20 161	36 740	40 230	41 210
	Variation	-	- 13,9%	+ 32,6%	+ 82,2%	+ 9,5%	+ 2,4%

2) Considérations générales

L'évolution des dépenses en capital du Ministère des Sports au cours de la période 2013-2017 est caractérisée par une augmentation substantielle des dépenses à partir de l'exercice 2015. La progression marquée des dépenses à partir de cette date résulte de la participation de l'Etat aux frais relatifs aux travaux de modernisation d'infrastructures sportives existantes ou de construction de nouvelles infrastructures sportives par les communes.

Le dixième programme quinquennal qui couvre la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2017 prévoit une enveloppe globale de 100.000.000 euros dont notamment 21.000.000 euros au titre de subvention pour le stade national de football.

3) Considérations particulières

43.0.93.000 Alimentation du fonds d'équipement sportif national (Crédit non limitatif)

L'évolution prévisible de la situation financière de ce fonds spécial se présente comme suit au titre de la période 2013 à 2017:

		(en euros)				
		2013 Budget	2014 Projet	2015 Prévis.	2016 Prévis.	2017 Prévis.
-	Avoir en début d'exercice . . .	44 532 160	47 560 761	39 220 093	38 065 940	36 494 910
-	Alimentation budgétaire	15 000 000	20 000 000	36 500 000	40 000 000	41 000 000
-	Dépenses	11 971 399	28 340 668	37 654 153	41 571 030	44 000 000
-	Avoir en fin d'exercice.	47 560 761	39 220 093	38 065 940	36 494 910	33 494 910